

ACCEPTÉ

Séance ordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke, tenue en présentiel à la salle multi de l'édifice Marcel-Simoneau du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke, **le mardi 27 août 2024 à 18 h.**

Présences : Mme Katerine Roy, présidente, M. Étienne Paradis, vice-président, Mmes Valérie Gagnon et Sonia Bilodeau, membres parents; M. Patrick Gauthier et Mmes Lynda Lamoureux, Claudie Potvin et Annie Léveillé, membres du personnel; Mmes Sonia Loranger et Rachel Quirion, MM. Frank Meunier et Luciano Martin Ayala Valani, membres de la communauté; M. François Bérard, représentant du personnel d'encadrement sans droit de vote; MM. Sylvain Racette, directeur général et Patrick Guillemette, directeur général adjoint à l'administration, et Mme Isabelle Boucher, directrice générale adjointe aux affaires éducatives; MM. Donald Landry, secrétaire général, et Alexis Dubois-Campagna, coordonnateur aux services du secrétariat général et des communications.

MM. Philippe Grenier et Marc Boutin ont prévenu de leur absence.

Quorum de la séance

Le quorum est constaté à 18 h 05.

Le point 1 a été traité préalablement en séance privée.

2. Mot de bienvenue, intentions de la rencontre et rappel sur les normes de fonctionnement du CA et les déclarations de conflit d'intérêts

Mme Katerine Roy, présidente, présente les intentions de la rencontre et fait un rappel des règles de fonctionnement du CA.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juin 2024

CA 2024-174

Attendu que le procès-verbal a été remis aux membres du Conseil d'administration au moins six heures avant le début de la présente séance.

Sur la proposition de M. Frank Meunier, le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 25 juin 2024 a été unanimement approuvé et le secrétaire général est dispensé d'en faire la lecture.

4. Adoption de l'ordre du jour

CA 2024-175

Sur la proposition de Mme Sonia Loranger, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil d'administration du mardi 27 août 2024, en avançant le point 10 « Parole du public et suivi » entre les points 4 et 5.

10. Parole du public et suivi

M. David Raymond, président du Syndicat de l'enseignement de l'Estrie (SEE), s'exprime au nom d'une délégation d'employés de l'école Le Goéland présente à la séance.

M. Normand Nadeau, citoyen, s'exprime sur la situation de l'école Le Goéland.

5. Adoption des prévisions budgétaires pour les dépenses de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'exercice financier 2024-2025

CA 2024-176

Conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2024-2025.

Le produit de la taxe scolaire au montant de 18 415 019 \$ a été établi en prenant en considération :

- Une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 15 155 970 \$;
- Un nombre de 59 516 immeubles imposables de plus de 25 000 \$ et;
- Le taux de 0,09152 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2024-2025;
- Le taux d'intérêt fixé par le ministre sur les arrérages à 10 %.

Le Centre de services scolaire prévoit l'équilibre budgétaire pour l'année scolaire 2024-2025.

Attendu que ce budget prévoit l'équilibre budgétaire;

Attendu la participation du Comité de répartition des ressources à l'élaboration budget;

Attendu la recommandation du Comité de répartition des ressources d'adopter le présent budget;

Attendu la présentation et les discussions du Comité de vérification élargi du 20 juin 2024.

Sur la proposition de Frank Meunier, il est unanimement résolu :

- que le produit de la taxe scolaire au montant de 18 415 019 \$ a été établi en prenant en considération :
 - Une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 15 155 970 \$;
 - Un nombre de 59 516 immeubles imposables de plus de 25 000 \$ et;
 - Le taux de 0,091 52 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2024-2025.
- que le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 371 419 639 \$ et des dépenses de 371 419 639 \$ pour l'année scolaire 2024-2025 soit adopté;
- d'autoriser le directeur général, M. Sylvain Racette, à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

Le tout selon le dossier 4-56-028 soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

6. Institution d'un régime d'emprunts spécifique à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement

CA 2024-177

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts spécifique, valide jusqu'au 31 décembre 2024, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 1 076 141,80 \$, et ce, pour financer le projet de construction d'un terrain synthétique de soccer-football et une piste d'entraînement de 400 m à vocation régionale (le « Projet ») autorisé dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III (le « Programme »), dont est responsable le ministre de l'Éducation (le « Ministre »);

ATTENDU QU'en vertu de la convention d'aide financière conclue le 22 mars 2017 dans le cadre du Programme, le Ministre a accordé à l'Emprunteur une subvention maximale de 1 076 141,80 \$, à laquelle s'ajoutent les intérêts et les frais d'émission et de gestion applicables aux emprunts à long terme;

ATTENDU QU'il est opportun d'autoriser ce régime d'emprunts et d'approuver les conditions et modalités des emprunts qui seront effectués;

ATTENDU QUE ce présent régime d'emprunts doit être autorisé par le Ministre;

IL EST EN CONSÉQUENCE RÉSOLU :

1. QUE soit institué, pour les fins du Projet réalisé dans le cadre du Programme, un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2024, permettant à l'Emprunteur d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 1 076 141,80 \$ en monnaie légale du Canada, auquel s'ajoutent les intérêts et les frais d'émission et de gestion applicables aux emprunts à long terme;
2. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués.
3. QUE, sous réserve du montant maximal déterminé au paragraphe 1, chaque emprunt par marge de crédit et à long terme comporte les caractéristiques et limites suivantes :
 - A) tout emprunt sera contracté en vertu d'une convention de prêt à long terme unique, à intervenir entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et chaque emprunt sera régi par cette convention de prêt;
 - B) chaque emprunt à long terme sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - C) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 637-2023 du 29 mars 2023, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
 - D) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt à long terme et des intérêts dus sur celui-ci, ainsi que des frais de gestion et d'émission, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention à recevoir du Ministre pour la réalisation du Projet dans le cadre du Programme, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans

dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, aux termes d'un acte d'hypothèque mobilière à intervenir entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

4. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants, soit la direction générale, la direction générale adjointe à l'administration ou la direction du Service des ressources financières et du transport scolaire, de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt à long terme, tout billet et tout acte d'hypothèque, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net des emprunts à long terme, à en donner bonne et valable quittance, à livrer tout billet constatant un emprunt à long terme ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes;
5. QUE la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

Sur la proposition d'Étienne Paradis, il est unanimement résolu d'entériner le projet de résolution ci-joint, le tout selon le dossier 4-56-029 soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

7. Engagement et déclaration d'intérêts annuels des membres du CA

M. Donald Landry, secrétaire général, donne les explications concernant les déclarations d'engagement et d'intérêts annuelles à compléter par les membres du CA.

8. Cueillette d'intérêts pour les comités du CA pour les nominations en octobre

M. Donald Landry, secrétaire général, donne les explications concernant les différents comités sur lesquels s'impliquent les membres du CA. Un sondage sera transmis afin de faire la cueillette d'intérêts des membres en vue des nominations des membres lors de la séance d'octobre.

9. Présentation du calendrier des travaux du CA pour l'année scolaire 2024-2025

M. Sylvain Racette, directeur général, présente une version préliminaire du calendrier des travaux du CA pour l'année scolaire 2024-2025. Une version finale du document sera déposée à la séance d'octobre.

11. Informations de l'équipe de la Direction générale

- A) M. Patrick Guillemette, directeur général adjoint à l'administration, partage des informations sur les sujets suivants :
 - transport scolaire : enjeux en ce début d'année scolaire;
 - réaménagement des terrains des écoles secondaires : aucune demande acceptée dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA).
- B) Mme Isabelle Boucher, directrice générale adjointe aux affaires éducatives, informe les membres sur les sujets suivants :
 - PEVR : l'an 2;
 - projets éducatifs des établissements et leurs plans d'action;
 - nouveau Service de l'organisation scolaire.

C) M. Sylvain Racette, directeur général, informe les membres de la reddition de comptes du DG du 14 juin au 15 août 2024. Il parle aussi de la rentrée scolaire de ce matin même.

12. Parole des membres du CA

Les membres du CA sont invités à prendre la parole quelques minutes.

13. Levée de l'assemblée

À 19 h 19, sur la proposition de M. Patrick Gauthier, il est unanimement résolu de lever la séance.

14. Évaluation de la rencontre par les membres du CA

À la suite de la levée de l'assemblée, les membres du CA font l'évaluation de la rencontre en privé.

**Katerine Roy,
Présidente**

**Donald Landry,
Secrétaire général**